



Nouveaux cantons des Bouches-du-Rhône

Au lendemain de l'élection départementale de mars 2015, le département des Bouches-du-Rhône comprend 29 cantons au lieu de 57 auparavant. Il compte 58 conseillers départementaux, 29 femmes et 29 hommes. La carte cantonale du département a été modifiée pour constituer des cantons plus homogènes en termes de population. Ainsi, les nouveaux cantons ont une population comprise entre 56 100 et 80 500 habitants, contre 2 500 à 70 700 habitants auparavant.

Nicolas Chauvot, Insee

29 nouveaux cantons dans les Bouches-du-Rhône

Dans les Bouches-du-Rhône, 29 nouveaux cantons remplacent les 57 anciens. Le périmètre des nouveaux cantons a été défini par le décret n° 2014-271 du 27 février 2014 (*Pour comprendre*). Pour la plupart des cantons, ce périmètre rassemble un ensemble de communes. Toutefois, les plus grandes communes ont été découpées en plusieurs cantons. Ainsi, la commune de Marseille est scindée en 12 cantons, celle

d'Aix-en-Provence en 2 et celle de Salon-de-Provence également en 2, chaque partie étant regroupée avec d'autres communes entières voisines. Le canton le plus peuplé est désormais celui de Marignane (80 470 habitants en 2012). À l'inverse, celui de Pélissanne est le moins peuplé (56 098 habitants). Le canton qui regroupe le plus de communes est celui de Trets (18 communes).

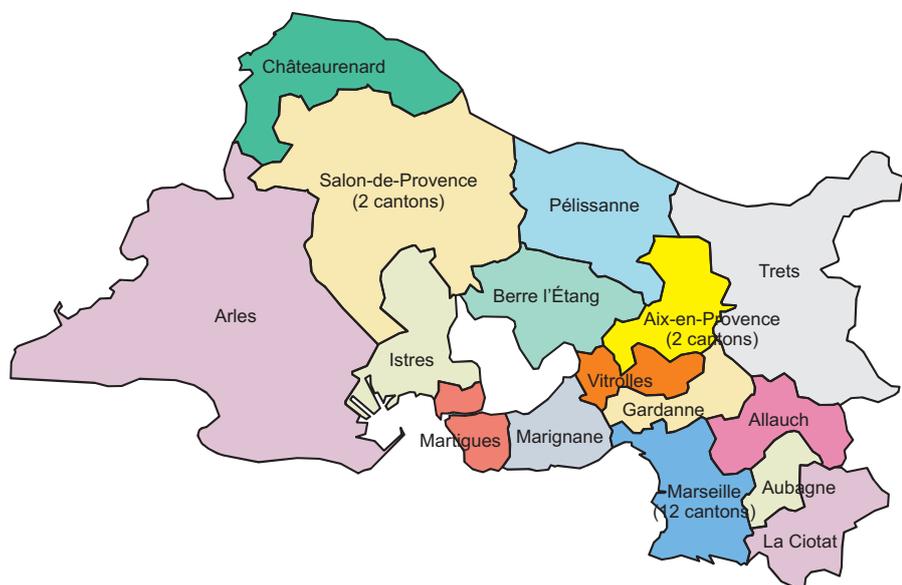
Enfin, le plus étendu est celui d'Arles : il s'étend sur 1 207 km², soit un quart du département des Bouches-du-Rhône.

1 Des cantons plus vastes et plus peuplés

Nouveaux cantons du département des Bouches-du-Rhône

Les 12 cantons de Marseille et leur population en 2012

Marseille-1	: 75 063
Marseille-2	: 63 558
Marseille-3	: 64 597
Marseille-4	: 62 686
Marseille-5	: 67 042
Marseille-6	: 70 638
Marseille-7	: 78 308
Marseille-8	: 72 146
Marseille-9	: 73 172
Marseille-10	: 73 804
Marseille-11	: 76 067
Marseille-12	: 75 705



2 Dans les Bouches-du-Rhône, la population des cantons varie de 56 000 à 80 500 habitants en 2012

Population des nouveaux cantons et caractéristiques de la population

Libellé du canton	Population 2012	Nombre de communes	Évolution annuelle moyenne entre 2007 et 2012 (en %)	Densité de population en 2012 (en hab / km ²)	Part des moins de 25 ans en 2011 (en %)	Part des 65 ans ou plus en 2011 (en %)	Part des cadres et prof. intellec. supérieures dans la pop. active en emploi en 2011 (en %)	Part de chômeurs déclarés au recensement dans la pop. active en 2011 (en %)
Aix-en-Provence-1	72 822							
Aix-en-Provence-2	68 326	1	-0,3	758,5	33,0	16,9	28,7	13,1
Allauch	68 998	10	1,0	427,1	29,0	18,7	20,2	9,2
Arles	63 513	3	0,1	52,6	28,4	19,9	10,8	16,5
Aubagne	60 236	3	0,3	732,0	29,4	19,5	15,0	13,1
Berre-l'Étang	67 786	9	0,8	271,3	30,8	15,5	17,3	11,8
Châteaurenard	69 351	15	1,0	211,1	29,6	18,5	10,8	14,3
La Ciotat	68 833	7	0,4	367,9	25,9	22,7	19,4	12,5
Gardanne	61 576	5	-0,1	484,6	29,1	18,7	15,8	10,7
Istres	64 524	3	0,2	284,2	32,0	13,8	11,1	12,9
Marignane	80 470	7	0,9	598,5	28,7	18,0	14,2	11,9
Marseille-1 à Marseille 12	852 516	1	0,0	3543,0	31,8	17,7	19,4	17,8
Martigues	64 736	2	0,5	780,9	29,0	19,3	11,5	15,4
Pélissanne	56 098	13	1,0	156,5	30,0	17,1	21,7	10,2
Salon-de-Provence-1	65 242							
Salon-de-Provence-2	66 372	18	1,0	162,2	29,5	18,3	13,8	13,5
Trets	69 055	18	1,0	114,4	29,9	15,8	23,0	9,3
Vitrolles	64 330	4	-0,5	645,8	31,4	15,3	18,2	12,0
Bouches-du-Rhône	1 984 784	119	0,3	390,1	30,7	17,8	18,3	14,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 935 576	958	0,3	157,2	28,8	20,1	15,9	13,8
France métropolitaine	63 375 971	36552	0,5	116,5	30,5	17,2	16,9	12,2

Lecture : sur l'ensemble des 18 communes qui composent les 2 cantons de Salon-de-Provence, la population s'accroît en moyenne de 1 % par an entre 2007 et 2012.

Note : les plus grandes communes ont été scindées en plusieurs cantons.

Source : Insee, Recensements de la population 2007, 2011 et 2012

De fortes disparités entre les cantons

La population du département des Bouches-du-Rhône augmente de 0,3 % par an en moyenne entre 2007 et 2012. Seuls les cantons de Gardanne et de Vitrolles voient leur population diminuer (respectivement -0,1 % et -0,5 % par an entre 2007 et 2012), sous l'effet d'un déficit migratoire. Dans tous les autres cantons, la population augmente.

La population des Bouches-du-Rhône est relativement jeune : seuls 17,8 % des habitants de ce département ont 65 ans ou plus. Le canton de la Ciotat est celui pour lequel la part des 65 ans ou plus est la plus élevée (22,7 %). Dans ce canton, 25,9 % seulement de la population a moins de 25 ans, contre 30,7 % en moyenne départementale.

Les cantons de Pélissanne et Trets enregistrent la part la plus élevée de cadres et professions intellectuelles supérieures (respectivement 21,7 % et 23,0 % de la population active en emploi en 2011, contre 18,3 % au niveau départemental).

Les cantons d'Arles et Martigues accueillent une part élevée de jeunes de 15 à 29 ans sortis du système scolaire peu ou pas diplômé (respectivement 26,2 % et 25,1 %). C'est également dans le canton d'Arles que la part d'actifs qui se déclarent au chômage au recensement de la population atteint 16,5 %, taux le plus élevé. À l'inverse, il est le plus faible dans les cantons d'Allauch (9,2 %) et de Trets (9,3 %). ■

Méthode

Les comparaisons statistiques se limitent aux cantons regroupant des communes entières. Hormis la population, l'information n'est pas disponible pour les cantons composés de parties de communes.

Les données détaillées concernant les nouveaux cantons seront disponibles et mises en ligne sur le site de l'Insee www.insee.fr durant l'été 2015.

Pour comprendre

Le redécoupage des cantons français a été défini par la loi du 17 mai 2013 et les décrets d'application ont été publiés en février et mars 2014. Ce découpage est entré en vigueur à l'occasion des élections départementales de mars 2015. L'un des principaux objectifs de ce redécoupage est de réduire les disparités démographiques entre les cantons d'un même département, afin d'offrir une meilleure égalité des citoyens devant le suffrage universel. Auparavant, les représentant des habitants des cantons ruraux peu peuplés étaient surreprésentés au sein des conseillers généraux.

Le canton est la circonscription électorale où sont élus les conseillers départementaux. Afin d'assurer la parité, un homme et une femme ont été élus au scrutin majoritaire binominal dans chaque canton comme conseillers départementaux.

Insee Provence-Alpes-Côte d'Azur

17 rue Menpenti
CS 70004
13395 Marseille Cedex 10

Directeur de la publication :

Patrick Redor
Rédactrice en chef :
Claire Joutard

Crédits photos :
Insee Paca

ISSN : 2417-1417 (en ligne)
© Insee 2015

Pour en savoir plus

- Décret n° 2014-271 du 27 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Bouches-du-Rhône
- Les populations légales 2012 des cantons - périmètre 2015 sur Insee.fr http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=cantons-2015

